

LIVRET D'ACCUEIL

Libérez votre potentiel

Bienvenue en formation

Agence de m2iformation.fr

M M Σ O

Edito	_ 4
Charte qualité	 5
Le groupe M2i	<u> </u>
Le respect des règles de formation - Règlement intérieur - Attestation de connaissance du règlement intérieur - Charte et protocole d'utilisation du matérial informatique	— 12 — 14 — 17

66

Si le développement des compétences est notre cœur de métier, notre vocation est bien plus : libérer les talents et booster les performances, avec l'ambition de former les leaders d'aujourd'hui et de demain."

Bienvenue en formation au sein du groupe M2i.

Nous sommes heureux de vous accueillir pour débuter votre formation. M2i Formation va tout mettre en œuvre pour la réussite de votre projet professionnel.

Notre expérience nous a permis de bâtir des cursus de formation au plus près des attentes des employeurs et des métiers concernés en nous appuyant sur l'expertise des professionnels de la branche concernée.

Vous avez été informé.e des contenus pédagogiques. Cependant nous vous précisons que ces programmes sont susceptibles d'évoluer en cours de formation en fonction de l'actualité. Votre formation, par ailleurs, doit être accompagnée pour sa pleine réussite d'un investissement personnel de révision et de réitération des techniques enseignées.

Les locaux et le matériel mis à votre disposition sont considérés comme nécessaires et suffisants pour mener à bien votre projet.



Votre formation sera animée par une équipe de formateurs experts vers lesquels vous pouvez vous tourner pour toute question. Leur objectif commun étant de vous transmettre les compétences nécessaires pour l'apprentissage de votre nouveau métier.

Nous savons que c'est un moment important pour vous et votre carrière. La formation est un moyen pour vous d'être en constante progression sur un plan technique et humain à travers vos échanges, c'est donc un moment privilégié pour vous enrichir.

L'équipe M2i





Votre satisfaction est notre priorité

M2i Formation s'impose la plus grande exigence pour vous proposer une expérience dans le respect des critères qualité les plus stricts.

Nous optons pour la transparence, en rendant publics tous les retours d'expérience qui pourront vous guider dans votre choix de formation.









Les solutions M2i Formation répondent par ailleurs aux standards qualité de la formation les plus stricts que sont OPQF et Datadock.





Toutes les agences M2i sont agréées centres de tests par les organismes suivants :





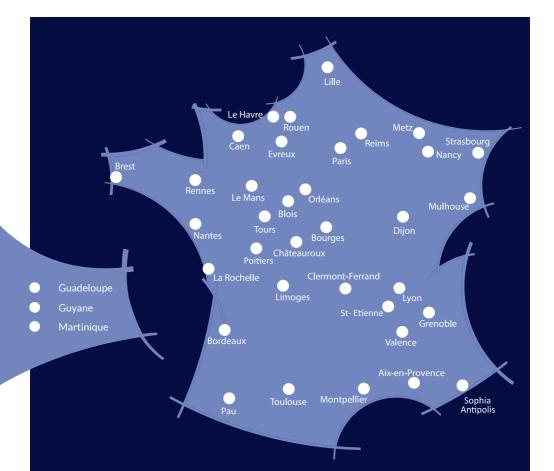












personnes formées chaque année

2400 formations IT, Digital & Management

35 centres en France 450 formations éligibles au

OPOF

OLIMITE
DES SENTELLISCIVELS

NITELLISCIVELS

certifié OPQF et Datadock

Organisme de qualité



M2i FORMATION

LEADER DE LA FORMATION IT, DIGITAL & MANAGEMENT

Nos experts métier s'efforcent d'anticiper les tendances technologiques et managériales pour vous proposer une offre capable de libérer votre potentiel et d'exprimer vos talents:

INFORMATIQUE

- Agilité
- Bases de données
- BI et Outils décisionnels
- Big Data
- Blockchain
- Cloud
- CRM
- Cybersécurité
- Dessin de bâtiment et industriel
- DevOps
- Gestion de projets informatiques
- IBM
- Intelligence Artificielle (IA)
- Langages et Développement
- Management du SI
- Mobilité
- Outils collaboratifs et GED
- Réseaux et Télécoms
- SIG
- Systèmes
- Tests
- Virtualisation Stockage Sauvegarde

MANAGEMENT

- Management des équipes et des personnes
- Gestion de projets
- Communication
- Efficacité personnelle et professionnelle
- Développement commercial
- Relation client
- Marketing
- Achats
- Ressources Humaines Formation
- Droit du travail et relations sociales
- Comptabilité Fiscalité Gestion



management.m2iformation.fr

BUREAUTIQUE

- Sage
- Logiciels Bureautique
- macOS
- PAO et retouches d'images
- AP

DIGITAL & MULTIMEDIA

- Les essentiels de la créa
- Médias et efficacité digitale
- Marketing et communication digitale
- PAO Arts graphiques
- Publication digitale
- 3D et animation
- Web et Mobile Design
- Vidéo et Son



journalisme.m2iformation.fr







L'ALTERNANCE, LA VOIE D'EXCELLENCE POUR SON AVENIR DANS L'IT



SYSTEMES, RESEAUX ET SECURITE

- Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux BAC+2 Titre RNCP Niveau 5
- Expert en Cybersécurité BAC+5 Titre RNCP Niveau 7
- Administrateur d'Infrastructures Sécurisées BAC+4 Titre RNCP Niveau 6



DIGITAL ET DEVELOPPEMENT

- Développeur Web / Web Mobile BAC+2 Titre RNCP Niveau 5
- Concepteur Développeur d'Applications BAC+4 Titre RNCP Niveau 6

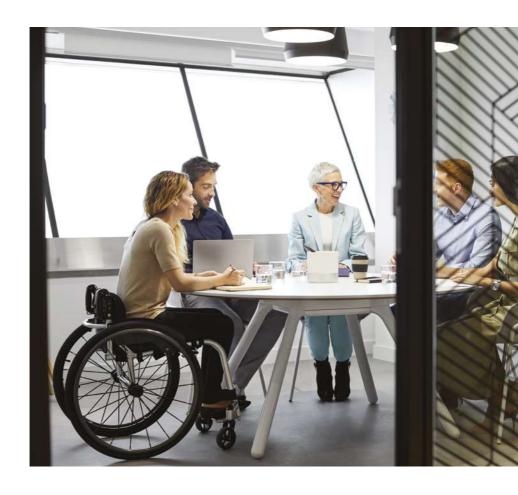


ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le groupe M2i est très sensible aux politiques en faveur de l'emploi des personnes en situation d'handicap. Nous nous engageons pour garantir un bon accompagnement et faciliter l'accès à la formation des publics en situation d'handicap.

Plusieurs actions sont menées afin de garantir l'accueil des personnes en situation de handicap :

Tous nos centres de formations répondent aux normes ERP 5 et garantissent ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs, tailles des lieux de passages, accès aux sanitaires, salles de pauses, salles de formation).





- Nous développons un réseau interne de référents handicap diversité, au sein de nos 35 agences, notamment pour l'analyse des besoins en équipements et les aménagements de postes.
- Nos centres répondent aux normes électriques, aux normes d'hygiène et sécurité et aux normes d'accessibilité des travailleurs avec un handicap.
- Nous aménageons l'accès à nos locaux et nos postes d'apprentissage aux handicaps des personnes.
- Pour les personnes à mobilité réduite, nous utilisons des espaces appropriés facilitant leurs déplacements.
- Nous tissons des liens commerciaux de plus en forts avec des sociétés spécialisées dans la formation et l'accompagnement adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Nous développons une pédagogie spécifique pour les personnes en situation de handicap, nous concevons des adaptations ergonomiques en déployant des outils tels que « facilitext » qui permet un accès rapide et simple à l'utilisation d'un PC. Nous proposons des séances de courtes durées à fréquences régulières.
- Nous utilisons des écrans de plus grandes tailles et disposons d'affichages en gros caractères pour les personnes déficientes visuelles.
- Nous faisons appel à deux traducteurs en langage des signes pour les personnes malentendantes.
- Nous accompagnons, lors de nos formations diplômantes et certifiantes, des personnes en difficulté sociale ou en détresse (chômeurs de longue durée, stagiaire en décrochage scolaire, jeunes personnes aidées par les Missions locales...).

L'activité du Groupe M2i étant, par définition, centrée sur l'humain, nous accordons une importance particulière à la qualité de vie au sein des centres de formation.



LE RESPECT DES REGLES DE FORMATION



En votre qualité de stagiaire de la formation professionnelle, vous avez :

- Des droits (prise en charge du coût de la formation et dans certaines conditions de la rémunération, indemnités de transport et/ou d'hébergement, couverture sociale)
- Des obligations (assiduité, démarches administratives)

Présence en formation

En application de l'article R 6341-45 du Code du travail, votre présence en stage comme en milieu professionnel est obligatoire.

Le centre de formation transmet chaque mois au Pôle emploi ou à votre prescripteur un état de vos présences.

Toutes les absences y sont mentionnées. Vous devez impérativement, lorsque vous êtes en centre, signer votre état de présence journalier individuel et collectif.

Ces documents sont utilisés pour calculer et établir votre rémunération.



REGLEMENT INTERIEUR

Dispositions générales

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il définit les règles générales et permanentes applicables au sein de M2i Formation et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Vos contacts M2i

Coordinateur Employeur:

(département développement emploi & compétences)

Responsable Technique:

(technicien du centre)

Responsable du Centre:

(directeur d'agence)

Protection données personnelles

Conformément au Règlement européen 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des données personnelles, le libre accès aux données personnelles est garanti. Le.La stagiaire pourra à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de retrait s'il le juge utile. Tous les droits relatifs à la protection des données personnelles peuvent s'exercer par mail à l'adresse juridique@m2iformation.fr

M2i Formation applique la réglementation relative à la protection des données. Pour de plus amples informations, veuillez-vous reporter aux mentions légales du site internet de M2i www.m2iformation.fr

Horaires

Les locaux sont à votre disposition de 8h45 à 17h30 Sauf dispositions pédagogiques spéciales, les formations commencent à 9h00 et se terminent à 17h00 avec une interruption d'une heure en milieu de journée (12h30 à 13h30) et des pauses de 10 minutes environ, en milieu de matinée et d'aprèsmidi, laissées à la discrétion du formateur. Pour faciliter votre accueil, les locaux sont ouverts à partir de 8h45.

Restauration

Un espace est réservé aux stagiaires pour les pauses (frigo et micro-ondes à disposition pour les repas, distributeur de boissons chaudes).

L'entretien de cet espace est assuré par les utilisateurs.

Il est interdit de manger dans les salles de cours.

Absences et retards

Les absences conditionnent votre réussite, toute absence pour raisons médicales doit être justifiée par un certificat médical dans les 24 heures suivant l'absence.

Des absences répétées peuvent conduire M2i à vous exclure de la formation.

Selon la nature de votre formation, au-delà de deux jours d'absence, un courrier recommandé sera envoyé au stagiaire avec copie à Pôle Emploi.

Respect de la ponctualité

Afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours, et ne pas pénaliser les stagiaires ponctuel.le.s, votre salle sera inaccessible une fois le cours commencé. En cas de retard vous serez amené.e.s à patienter jusqu'à la prochaine pause sauf accord du formateur. Tout retard répété est signalé et porte préjudice à votre évaluation continue.





Programme et calendrier

Vous confirmez avoir lu le programme joint à votre convocation dans son intégralité. Vous vous engagez à suivre la totalité des cours sans aucune restriction. Des TP et des journées d'autonomie font partie du programme et de la pédagogie, vous ne pouvez-vous en affranchir.

Concernant les vacances scolaires et jours fériés, vous avez pris connaissance du calendrier de formation incluant le rythme des congés et éventuellement de vacances.

Ingénierie & suivi pédagogique

M2i met à votre disposition une boite mail générique destinée à exprimer librement

toutes vos suggestions et propositions.

Contrôle continu et certifications

Evaluation continue

Tout au long de la formation, vous êtes évalué.e.s. Les intervenants contrôlent l'acquisition des différentes compétences au travers d'exercices, travaux dirigés et travaux pratiques. Ces travaux, leurs résultats ainsi que votre participation sont portés à la connaissance d'un employeur potentiel (dans le cadre d'un job dating) à sa demande en cours et en fin de formation. L'assiduité aux travaux est donc requise auprès de tou.te.s les stagiaires.

Certifications

Dans le cas de certaines formations, une ou plusieurs certifications peuvent être passées. Il doit être noté que les conditions de passage sont régies par l'instance de certification et d'autre part que M2i a des obligations de moyens à travers la formation dispensée et non de résultat.



Hygiène et Sécurité

Consignes de sécurité

Les portes coupe-feu et les portes de l'établissement doivent être maintenues fermées. Il est interdit de les bloquer entrouvertes. En cas de début d'incendie signalé par une alarme, quittez les lieux dans le calme.

À tout moment, il peut être procédé à un exercice de sécurité. Dans ce cas, abandonnez immédiatement votre activité et conformez-vous aux consignes d'évacuation qui vous seront données par les responsables.

Tabac / Drogue / Alcool

En vertu du Décret du 25 mai 1992 sur la protection des non-fumeurs, il est formellement interdit de fumer dans l'établissement. Conformément au Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017, le vapotage est également interdit dans les locaux de M2i Formation.

En vertu des articles L626 à L630 du Code de la Santé Publique et des articles 222-34 à 39 du Code Pénal, il est également strictement interdit de consommer et d'introduire de la drogue ou de l'alcool.



Vols

M2i Formation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel vous appartenant. Nous vous invitons à ne pas venir en formation avec des objets de valeur et/ou des sommes d'argent importantes.

Tenue vestimentaire et comportement

M2i Formation est un établissement d'enseignement privé, il reçoit des salarié.e.s d'entreprises et des particuliers demandeurs d'emploi ou non contribuant à l'image de l'entreprise.

Vous vous engagez à adopter un comportement conforme aux valeurs de M2i Formation et une posture professionnelle en toutes circonstances.

Vous devez être habillé.e de façon correcte dans les locaux du centre de formation. Les signes ostentatoires religieux sont proscrits afin de conserver la neutralité et la laïcité.

Au sein de l'organisme de formation, Il est formellement interdit :

- D'être en possession d'une arme blanche ou arme à feu
- D'utiliser les extincteurs sans y avoir été invité.e
- D'introduire un animal



Respect des autres

Votre comportement doit tenir compte du devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions et ne doit en aucun cas être violent - physiquement ou moralement.



Dans le cas d'une formation longue :

Représentation des stagiaires (Délégué)

Rôle du délégué

Les délégués sont les porte-paroles de la promotion et sont l'interface entre le groupe et M2i pour transmettre toute information utile au bon déroulement de la formation.

Elections

Tout stagiaire est électeur et éligible. Dans chacune des promotions, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin à deux tours. Cette élection sera effectuée durant les heures de formation, dans les 2 semaines suivant le début de la formation. Les délégués sont élus pour la durée totale de la formation ; leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent de suivre la formation.

Votre statut

Durant toute la durée de votre formation vous conservez votre statut de demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi.

Rencontres employeurs (Job dating)

M2i s'engage à organiser plusieurs rencontres avec des employeurs durant la formation dans un objectif de placement des stagiaires. Ceux-ci s'engagent à y participer activement avec le même objectif de réussite, M2i préparant par des ateliers ciblés (techniques d'entretien et TRE) les candidat.e.s.



ATTESTATION DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, (rayer les mentions inutiles)
Nom:
Prénom:
Reconnais avoir pris connaissance et accepté le Règlement Intérieur du centre de formation M2i Formation.
DATE ET SIGNATURE

CHARTE ET PROTOCOLE D'UTILISATION DU MATERIEL INFORMATIQUE

Tou.te.s les stagiaires peuvent bénéficier d'un accès aux ressources et services multimédias de M2i après acceptation de cette charte.

Les administrateurs de réseaux peuvent, pour des raisons techniques mais aussi juridiques, être amenés à analyser et contrôler l'utilisation des services. Ils se réservent, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

La direction se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires si une utilisation excessive des ressources par un utilisateur nuit au bon fonctionnement général des ressources communes.

L'organisme de formation s'efforce de maintenir les services accessibles en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions.

Utilisation du système informatique

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

L'Internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Le rappel non exhaustif des règles de droit principalement concernées par l'utilisation d'Internet et du service de messagerie proposés vise le double objectif de sensibiliser l'utilisateur à leur existence et à leur respect et de renforcer ainsi la prévention d'actes illicites.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de la formation professionnelle continue, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale dans le cadre des lois en vigueur :

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 «informatique, fichiers et libertés» Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs Loi n°85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels Loi n°88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique Loi n°95-597 du 1er juillet 1992 «code de la propriété intellectuelle»



Tous les utilisateurs.rices du matériel s'engagent à respecter les points suivants :

- Conduire leurs activités en conformité avec les règles juridiques en vigueur telles que précisées en préambule de la présente charte.
- Ne pas modifier l'ergonomie ou le fonctionnement du matériel mis à disposition (en installant ou supprimant des éléments logiciels ou matériels, en modifiant les associations de fichiers, en modifiant l'aspect ou l'organisation du bureau, en modifiant la page de démarrage Internet...)
- N'installer que des logiciels disposant d'une licence valide légalement acquise ou libres de droits.
- Ne pas installer de logiciels susceptibles d'exposer à des contenus inappropriés ou illégaux (Logiciels de messagerie instantanée, Logiciels de téléchargement P2P, jeux ...).
- Ne pas provoquer, intentionnellement ou par inadvertance, d'évènements susceptibles d'endommager la machine ou son contenu (désactivation des antivirus, antispywares...) ou d'en altérer le bon fonctionnement (installation de programmes résidents épuisant les ressources de la machine...).
- Ne pas désactiver le dispositif de protection antivirus.
- Ne pas consulter, modifier, déplacer ou supprimer les données et documents produits par un tiers.
- N'utiliser, lorsqu'un tel dispositif est mis en place, que le compte d'utilisateur qui lui est spécifiquement alloué.
- Ne pas modifier les différents mots de passes nécessaires au bon fonctionnement de la machine.
- Interrompre immédiatement toute activité susceptible de se mettre en présence de contenus à caractère offensant (illégal ou pornographique (en débranchant la machine, au besoin).
- Signaler immédiatement au directeur du centre tout incident technique ou accès à des contenus inappropriés.
- Ne pas effectuer de copie des logiciels commerciaux.

Fait à Le / / Signature



VOS CONTACTS AU SEIN DE L'AGENCE

Informations pratiques, logistiques et administratives

Nom: Tel: Mail:

Contact Technique

Nom: Tel: Mail:

Direction d'agence (pédagogie, qualité...)

Nom: Tel: Mail:

Toute l'équipe M2i vous souhaite une bonne formation!

























N°Azur 0 810 007 689